

Les logements sociaux et communautaires à Montréal, en date du 31 décembre 2004

Répartition par quartiers de référence¹ en matière d'habitation et par arrondissements

Quartiers de référence ¹ en matière d'habitation et Arrondissements	Total des logements sociaux et communautaires	Logements dans les HLM ² - <i>Famille, moins de 55 ans</i>	Logements dans les HLM ² - <i>Pensionné, 55 ans et plus</i>	Logements dans les HLM ² - <i>Unités adaptées, avec services, autres</i>	Logements dans les OBNL ³	Logements dans les coopératives d'habitation ⁴	Logements de la SHDM ⁵	Chambres ⁶ <i>(HLM, SHDM)</i>
Ahuntsic-Cartierville	3 483	610	723	98	865	528	659	28
1- Cartierville	786	45	55	1	133	99	453	-
2- Nouveau-Bordeaux	243	93	89	7	26	-	28	28
3- Nicolas-Viel	200	130	-	14	24	-	32	-
4- Sault-au-Récollet	794	42	146	11	229	220	146	-
5- Saint-Sulpice	1 158	284	270	26	429	149	-	-
6- La Visitation	302	16	163	39	24	60	-	-
Anjou	557	6	331	-	135	85	-	-
Beaconsfield-Baie d'Urfé	44	-	-	-	-	44	-	-
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	4 421	557	939	64	906	597	1 358	51
40- Snowdon	372	89	116	12	39	15	101	-
41- Édouard-Montpetit	339	74	181	17	-	55	12	-
42- Parc-Kent	557	70	82	3	138	119	145	36
43- Savane	1 403	198	76	1	459	203	466	-
44- Upper Lachine	513	32	103	2	2	70	304	-
45- Loyola	981	94	217	16	204	135	315	-
46- Côte-Saint-Antoine	256	-	164	13	64	-	15	15
Côte-Saint-Luc-Hampstead- Montréal-Ouest	572	-	-	-	485	87	-	-
Dollard-Des Ormeaux-Roxboro	199	-	131	-	68	-	-	-
Dorval-L'Île-Dorval	155	-	24	-	98	33	-	-
Kirkland	0	-	-	-	-	-	-	-
Lachine	1 247	427	278	21	250	271	-	-
69- Lachine-Ouest	284	-	-	-	153	131	-	-
70- Vieux-Lachine/Saint-Pierre	963	427	278	21	97	140	-	-
LaSalle	1 239	80	345	9	764	41	-	-
67- Cecile-P.-Newman	1 004	80	149	3	750	22	-	-
68- Sault-Saint-Louis	235	-	196	6	14	19	-	-
L'Île-Bizard-Sainte- Genevieve-Sainte-Anne-de- Bellevue	61	-	42	-	-	19	-	-

Les logements sociaux et communautaires à Montréal, en date du 31 décembre 2003

Répartition par quartiers de référence¹ en matière d'habitation et par arrondissements

Quartiers de référence ¹ en matière d'habitation et Arrondissements	Total des logements sociaux et communautaires	Logements dans les HLM ² - <i>Famille, moins de 55 ans</i>	Logements dans les HLM ² - <i>Pensionné, 55 ans et plus</i>	Logements dans les HLM ² - <i>Unités adaptées, avec services, autres</i>	Logements dans les OBNL ³	Logements dans les coopératives d'habitation ⁴	Logements de la SHDM ⁵	Chambres ⁶ (HLM, SHDM)
Mercier-Hochelaga- Maisonneuve	5 294	1 410	1 038	80	800	1 465	501	71
21- Louis-Riel	327	187	56	6	78	-	-	-
22- Dupéré	514	300	83	6	31	94	-	-
23- Trétreaultville	388	76	62	4	47	131	68	-
24- Beaurivage	282	-	-	-	30	189	63	-
25- Guybourg	-	-	-	-	-	-	-	-
26- Longue-Pointe	589	162	188	6	193	16	24	-
27- Hochelaga	1 154	220	223	19	104	474	114	-
28- Maisonneuve	1 575	422	362	39	153	388	211	59
29- Préfontaine	465	43	64	-	164	173	21	12
Montréal-Nord	1 983	192	256	-	943	592	-	-
60- Marie-Clara	987	24	-	-	905	58	-	-
61- Ovide-Clermont	996	168	256	-	38	534	-	-
Mont-Royal	82	-	-	-	82	-	-	-
Outremont	93	-	75	-	-	18	-	-
Pierrefonds-Senneville	1 422	-	-	-	1 058	364	-	-
81- Pierrefonds-Sud / Senneville	108	-	-	-	33	75	-	-
82- Pierrefonds Nord	1 314	-	-	-	1 025	289	-	-
Le Plateau-Mont-Royal	3 364	525	695	41	441	882	780	97
31- Lorimier	468	75	74	8	44	96	171	-
32- Parc-Lafontaine	656	103	109	3	25	76	340	-
33- Parc-Laurier	315	-	162	8	36	36	73	27
34- Mile End	899	244	200	11	61	282	101	28
35- Saint-Louis	443	103	60	5	113	89	73	42
36- Milton-Parc	583	-	90	6	162	303	22	-
Pointe-Claire	272	-	120	12	140	-	-	-
Rivières-des-Prairies-Pointe- aux-Trembles-Montréal-Est	2 096	530	273	18	349	884	42	-
52- Marc-Aurèle-Fortin	790	207	78	6	100	357	42	-
53- Rivière-des-Prairies	124	-	-	-	78	46	-	-
54- Pointe-aux-Trembles	1 182	323	195	12	171	481	-	-
Rosemont-La Petite-Patrie	4 478	497	1 119	102	1 213	960	587	-
14- Saint-Édouard	567	75	311	20	43	73	45	-
15- Père-Marquette	523	89	91	9	190	131	13	-
16- Louis-Hébert	257	26	-	-	-	7	224	-
17- Étienne Desmarteaux	690	43	261	24	293	69	-	-
18- Vieux-Rosemont	761	127	104	13	81	131	305	-
19- Petite-Côte	961	129	188	19	87	538	-	-
20- Marie-Victorin	719	8	164	17	519	11	-	-

Les logements sociaux et communautaires à Montréal, en date du 31 décembre 2003

Répartition par quartiers de référence¹ en matière d'habitation et par arrondissements

Quartiers de référence ¹ en matière d'habitation et Arrondissements	Total des logements sociaux et communautaires	Logements dans les HLM ² - Famille, moins de 55 ans	Logements dans les HLM ² - Pensionné, 55 ans et plus	Logements dans les HLM ² - Unités adaptées, avec services, autres	Logements dans les OBNL ³	Logements dans les coopératives d'habitation ⁴	Logements de la SHDM ⁵	Chambres ⁶ (HLM, SHDM)
Saint-Laurent	664	61	228	16	260	99	-	-
55- Chameran / Montpellier	-	-	-	-	-	-	-	-
56- Grenet	76	-	-	-	-	76	-	-
57- Dutrisac	314	61	106	4	120	23	-	-
58- Bois-Francis	139	-	-	-	139	-	-	-
59- Du Collège / Hodge	135	-	122	12	1	-	-	-
Saint-Léonard	354	100	192	12	3	47	-	-
62- Port-Maurice	47	-	-	-	-	47	-	-
63- Grande-Prairie	307	100	192	12	3	-	-	-
Le Sud-Ouest	7 621	2 684	849	106	1 511	1 763	708	-
47- Pointe-Saint-Charles	2 309	501	297	31	415	898	167	-
48- Côte-Saint-Paul	804	220	156	15	130	142	141	-
49- Ville-Émard	506	142	124	9	192	34	5	-
50- Saint-Henri	1 722	492	164	17	402	394	253	-
51- Petite-Bourgogne	2 280	1 329	108	34	372	295	142	-
Verdun	1 115	120	462	10	107	416	-	-
64- Verdun-Centre	794	120	162	10	86	416	-	-
65- Ile-des-Soeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
66- Desmarchais-Crawford	321	-	300	-	21	-	-	-
Ville-Marie	7 272	1 208	844	82	3 132	947	1 059	286
30- Centre-Sud	4 201	903	468	63	1 600	708	459	97
37- Vieux-Montréal	522	70	-	1	315	66	70	-
38- René-Lévesque	2 219	235	296	12	1 217	173	286	189
39- Montagne	330	-	80	6	-	-	244	-
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	3 172	737	1 110	105	337	649	234	-
7- Sainte-Lucie	440	108	277	17	-	38	-	-
8- René-Goupil	408	225	-	4	-	83	96	-
9- Gabriel-Sagard	328	121	123	10	-	13	61	-
10- François-Perrault	68	34	-	-	9	25	-	-
11- Parc-Extension	670	106	221	20	196	95	32	-
12- Parc-Jarry	158	47	-	-	30	54	27	-
13- Crémazie	1 100	96	489	54	102	341	18	-
Westmount	104	64	40	-	-	-	-	-
Total Ville de Montréal	51 364	9 808	10 114	776	13 947	10 791	5 928	533

Notes:

¹ **Quartier de référence en matière d'habitation** : unité territoriale utilisée pour fins d'analyse à la Division de la planification de l'habitation de la Ville de Montréal. Ces unités se composent de secteurs de recensement de Statistique Canada et visent à refléter les quartiers sociologiques reconnus par les citoyens. Pour plusieurs arrondissements, il s'agit des anciens quartiers de planification utilisés depuis quelques décennies. La carte des quartiers de référence en matière d'habitation présente les limites géographiques de ces quartiers.

² **HLM**: Habitations à loyer modique gérées par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), un organisme financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal. Les données proviennent du « Répertoire des logements sociaux publics montréalais » (OMHM, 1998), de listes fournies par la SHQ et de fichiers de la Ville de Montréal liés, entre autre, aux programmes de subventions pour la création de logements sociaux et communautaires. Les unités de logements sont regroupées en trois catégories en fonction des définitions présentées dans le « Répertoire des logements sociaux publics montréalais » (OMHM, 1998) ainsi que des catégories de clientèles associées aux programmes de subventions actuels pour la création de logement sociaux.

Familial, moins de 55 ans - Logement pour une famille ou une personne seule de moins de 55 ans. À noter que les logements pour personnes âgées autonomes réalisés à l'aide des programmes AccèsLogis et Logement Abordable Québec sont également inclus dans cette catégorie.

Pensionné, 55 ans et plus - Logement pour personnes de 55 ans et plus.

Unités adaptées - Logements adaptés pour des personnes utilisant un fauteuil roulant.

Avec services - Logements avec services pour une clientèle ayant des besoins particuliers, par exemple jeunes en difficulté, personnes en voie de réinsertion sociale .

³ **OBNL**: un organisme à but non lucratif d'habitation régi par la *Partie III de la Loi sur les compagnies*. Sa vocation est de louer des logements à des ménages à revenu faible ou modeste, ou à des personnes ou des familles ayant des besoins particuliers. Dans un OBNL d'habitation, des représentants d'organismes communautaires du quartier et des résidants sont responsables de la gestion de la corporation et de l'immeuble. Certains OBNL offrent des services aux résidants. Par exemple, dans les OBNL pour personnes âgées en légère perte d'autonomie, on retrouve des services de cafétéria, de surveillance continue et d'animation ainsi que des salles d'activités répondant à leurs besoins particuliers. Les données proviennent de listes fournies par la Société d'habitation du Québec (SHQ), du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) et de fichiers de la Ville de Montréal liés, entre autre, aux programmes de subventions pour la création de logements sociaux et communautaires.

⁴ **Coopératives d'habitation**: une association d'habitation locative ou une coopérative de solidarité régie par la *Loi sur les coopératives* (L.R.Q., c. C-67.2). Un de ses objectifs est d'offrir des logements à des ménages à revenu faible ou modeste. La coopérative est gérée par un conseil d'administration élu par et parmi ses membres qui sont ses locataires. La coopérative est propriétaire des logements qu'elle loue à ses membres au meilleur coût possible. Elle maintient les loyers à un bas niveau grâce au travail bénévole des membres et à leur participation à diverses tâches reliées à l'entretien et à la gestion des immeubles. Les données proviennent de listes fournies par la Société d'habitation du Québec (SHQ), de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal (FÉCHIM) et de fichiers de la Ville de Montréal liés, entre autre, aux programmes de subventions pour la création de logements sociaux et communautaires.

⁵ **SHDM**: Société d'habitation et de développement de Montréal, une société paramunicipale sans but lucratif. La SHDM agit en concertation et en partenariat avec les divers paliers de gouvernement, avec le secteur privé et le milieu des organismes communautaires. La SHDM articule ses actions autour des grands axes suivants:

1- Assurer la gestion d'un parc immobilier en vue d'améliorer la qualité de vie des locataires en privilégiant les clientèles qui ont des revenus modestes, des difficultés d'intégration ou des besoins spéciaux;

2- Favoriser la prise en charge de certains immeubles par des organismes à but non lucratif représentatifs du milieu ou par des coopératives d'habitation.

⁶ Les chambres comptabilisées sont celles de l'OMHM ou de la SHDM. Ces dernières furent acquises dans le cadre du Programme d'acquisition de maisons de chambres (PAMAC) dans les années 1990 et sont présentement gérées par des OBNL d'habitation. Les chambres sont également comptabilisées à l'intérieur des portefeuilles immobiliers de l'OMHM et de la SHDM ainsi que dans le nombre total de logements sociaux et communautaires.

* Toutes les données ont été vérifiées à l'aide du rôle foncier 2001 (version mise à jour en juillet 2002). De plus, les logements privés et à but non lucratif inscrits au Programme de supplément au loyers (P.S.L.) n'ont pas été traités dans cette compilation. Ainsi, certains des logements à but non lucratif compilés dans le tableau sont inscrits au P.S.L. mais ne sont pas recensés en tant que tels.

Programmes en vigueur pour la création de logements sociaux et communautaires à Montréal, 1999-2004
Répartition des logements sociaux et communautaires par arrondissement selon les différents volets et les clientèles

Arrondissements	Accès-Logis ¹ - Volet 1: Familles et personnes seules	Logement Abordable Québec ² - Volet social et communautaire: Familles et personnes seules	Accès-Logis ¹ - Volet 2: Personnes âgées en légère perte d'autonomie	Logement Abordable Québec ² - Volet social et communautaire: Personnes âgées en légère perte d'autonomie	Accès-Logis ¹ - Volet 3: Clientèles ayant des besoins particuliers	Total 2003
Ahuntsic-Cartierville	208	-	-	133	22	363
Anjou	-	-	-	-	-	-
Beaconsfield-Baie d'Urfé	-	-	-	-	-	-
Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce	288	46	46	91	52	523
Côte-Saint-Luc- Hampstead-Montréal- Ouest	-	-	95	-	-	95
Dollard-Des Ormeaux- Roxboro	-	-	-	131	-	131
Dorval-L'Île-Dorval	-	-	-	76	-	76
Kirkland	-	-	-	-	-	-
Lachine	35	61	-	224	-	320
LaSalle	-	-	-	-	-	-
L'Île-Bizard-Sainte- Genevieve-Sainte-Anne-de- Bellevue	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga- Maisonneuve	453	82	-	-	40	575
Montréal-Nord	32	43	-	37	-	112
Mont-Royal	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Senneville	51	28	-	-	-	79
Le Plateau-Mont-Royal	43	-	-	-	41	84
Pointe-Claire	-	-	-	-	-	-
Rivières-des-Prairies- Pointe-aux-Tremble- Montréal-Est	256	40	-	-	-	296
Rosemont- La Petite-Patrie	203	-	137	118	40	498
Saint-Laurent	-	-	-	139	35	174
Saint-Léonard	47	-	-	-	-	47
Le Sud-Ouest	139	133	35	-	83	390
Verdun	25	-	-	-	12	37
Ville-Marie	164	24	147	-	273	608
Villeray-Saint-Michel- Parc- Extension	268	53	62	-	21	404
Westmount	-	-	-	-	-	-
Total Ville de Montréal	2 212	510	522	949	619	4 812

Ville de Montréal,
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine,
Direction de la planification stratégique,
Division de la planification de l'habitation

Notes:

¹ **AccèsLogis**: programme de création de logements communautaires favorisant le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées pour réaliser des logements pour les ménages à revenu faible ou modeste. Ce programme est financé conjointement par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (via la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)). Les clientèles visées se répartissent selon les trois volets suivants:

Volet I: Logements réguliers permanents destinés à familles, personnes seules, personnes âgées autonomes, personnes handicapées autonomes, etc.

Volet II: Logements permanents avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. La perte d'autonomie est définie ici comme l'incapacité ou la difficulté à accomplir certaines activités de la vie quotidienne dont l'entretien ménager, la préparation des repas, la lessive ainsi que la difficulté à vivre dans un logement ou un bâtiment non adapté.

Volet III: Logements temporaires ou permanents avec services pour des clientèles ayant des besoins particuliers de logement nécessitant des installations spéciales et des services d'assistance personnalisés sur place. Ce type de logement s'adresse aux personnes effectuant une démarche de réinsertion sociale et d'autonomie en logement. Il peut s'agir aussi de projets de type refuge pour sans abris, toxicomanes et autres personnes en difficulté.

2 Logement Abordable Québec - Volet social et communautaire: Programme visant la réalisation de logements neufs destinés à des ménages à revenu faible ou modeste. Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal (via la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)). Les logements réalisés seront destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ou à des aînés en légère perte d'autonomie (voir volets I et II du programme *AccèsLogis*).

* Les données ont été compilées à partir des projets réalisés et occupés (à la date d'ajustement des intérêts).

** Les données compilées comprennent à la fois des logements de type HLM, OBNL et coopératifs. Certains projets peuvent inclure des chambres comptabilisées comme des unités de logement.

Programmes en vigueur pour la création de logements sociaux et communautaires à Montréal, année 2004

Répartition des logements sociaux et communautaires par arrondissement selon les différents volets et les clientèles

Arrondissements	Accès-Logis ¹ - Volet 1: Familles et personnes seules	Logement Abordable Québec ² - Volet social et communautaire: Familles et personnes seules	Accès-Logis ¹ - Volet 2: Personnes âgées en légère perte d'autonomie	Logement Abordable Québec ² - Volet social et communautaire: Personnes âgées en légère perte d'autonomie	Accès-Logis ¹ - Volet 3: Clientèles ayant des besoins particuliers	Total 2003
Ahuntsic-Cartierville	49	-	-	133	-	182
Anjou	-	-	-	-	-	-
Beaconsfield-Baie d'Urfé	-	-	-	-	-	-
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	24	46	46	91	52	259
Côte-Saint-Luc-Hampstead-Montréal-Ouest	-	-	95	-	-	95
Dollard-Des-Ormeaux-Roxboro	-	-	-	131	-	131
Dorval-L'Île-Dorval	-	-	-	76	-	76
Kirkland	-	-	-	-	-	-
Lachine	19	61	-	224	-	304
LaSalle	-	-	-	-	-	-
L'Île-Bizard-Sainte-Genevieve-Sainte-Anne-de-Bellevue	-	-	-	-	-	-
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	192	40	-	-	35	267
Montréal-Nord	16	19	-	37	-	72
Mont-Royal	-	-	-	-	-	-
Outremont	-	-	-	-	-	-
Pierrefonds-Senneville	51	28	-	-	-	79
Le Plateau-Mont-Royal	-	-	-	-	-	-
Pointe-Claire	-	-	-	135	-	135
Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est	76	-	-	-	-	76
Rosemont-La Petite-Patrie	60	-	-	118	12	190
Saint-Laurent	-	-	-	139	-	139
Saint-Léonard	47	-	-	-	-	47
Le Sud-Ouest	16	107	-	-	65	188
Verdun	25	-	-	-	-	25
Ville-Marie	154	24	147	-	57	382
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	74	53	62	-	-	189
Westmount	-	-	-	-	-	-
Total Ville de Montréal	803	378	350	1 084	221	2 836

Ville de Montréal,
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine,
Direction de la planification stratégique,
Division de la planification de l'habitation

Notes:

¹ **AccèsLogis**: programme de création de logements communautaires favorisant le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées pour réaliser des logements pour les ménages à revenu faible ou modeste. Ce programme est financé conjointement par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (via la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)). Les clientèles visées se répartissent selon les trois volets suivants:

Volet I: Logements réguliers permanents destinés à familles, personnes seules, personnes âgées autonomes, personnes handicapées autonomes, etc.

Volet II: Logements permanents avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. La perte d'autonomie est définie ici comme l'incapacité ou la difficulté à accomplir certaines activités de la vie quotidienne dont l'entretien ménager, la préparation des repas, la lessive ainsi que la difficulté à vivre dans un logement ou un bâtiment non adapté.

Volet III: Logements temporaires ou permanents avec services pour des clientèles ayant des besoins particuliers de logement nécessitant des installations spéciales et des services d'assistance personnalisés sur place. Ce type de logement s'adresse aux personnes effectuant une démarche de réinsertion sociale et d'autonomie en logement. Il peut s'agir aussi de projets de type refuge pour sans abris, toxicomanes et autres personnes en difficulté.

2 Logement Abordable Québec - Volet social et communautaire: Programme visant la réalisation de logements neufs destinés à des ménages à revenu faible ou modeste. Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Ville de Montréal (via la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)). Les logements réalisés seront destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ou à des aînés en légère perte d'autonomie (voir volets I et II du programme *AccèsLogis*).

* Les données ont été compilées à partir des projets réalisés ou en voie de l'être (à la date d'ajustement des intérêts ou à la date d'engagement définitif).

** Les données compilées comprennent à la fois des logements de type HLM, OBNL et coopératifs. Certains projets peuvent inclure des chambres comptabilisées comme des unités de logement.